

## L'enseignement supérieur en France : peut-on réformer une économie de rentes ?

Mercredi 25 avril 2007

Les politiques sont unanimes à demander un renforcement des moyens de la recherche et de l'enseignement supérieur pour combler notre retard et satisfaire les objectifs européens. Nombreux sont ceux qui réclament une réelle autonomie des universités. Plus rares sont ceux qui donnent un contenu précis à cette proposition institutionnelle. Et nul ne se hasarde à parler de sélection à l'entrée des universités. En dépit d'un constat de faillite, l'immobilisme institutionnel est plus que vraisemblable.

Le constat est accablant. Le dualisme entre filières sélectives et non sélectives conduit à une défaillance généralisée de l'orientation. Les meilleurs étudiants ne font pas d'études doctorales. De bons étudiants engagés dans les filières courtes sont privés de formation générale. Des bacheliers de l'enseignement technique ou professionnel sont exclus de l'enseignement court et sortent sans diplôme. La sélection existe, mais avant tout au bénéfice des catégories sociales supérieures. Il s'ensuit un divorce entre formation et emploi. La formation par la recherche des cadres supérieurs est presque inexistante. Les métiers scientifiques sont désertés au bénéfice des métiers de la finance et du marketing. Les emplois d'ingénieur sont pris par défaut. Des emplois de technicien supérieur ne sont pas pourvus. Et, finalement, le nombre de diplômés est insuffisant.

L'immobilisme est le fruit d'une coalition d'intérêts dans une économie de l'enseignement supérieur devenue une économie de rentes : rente des élèves des grandes écoles; rente des chercheurs ; rente des administrateurs et pédagogues des filières universitaires. Les premiers accèdent sans concurrence, à chaque étape de leur vie professionnelle, aux emplois les mieux rémunérés dont aucun n'est un emploi scientifique. Les deuxièmes fuient l'enseignement et se consacrent à des recherches et à la constitution d'un réseau relationnel qui leur assurent reconnaissance et moyens y compris des rémunérations de complément.

Les troisièmes s'efforcent d'entretenir un flux suffisant d'étudiants en troquant l'abaissement du niveau des enseignements et la dégradation des conditions matérielles contre le maintien du nombre des postes et de leurs positions de pouvoir. Dans ces conditions, la recherche de bon niveau est cantonnée à de petits groupes et l'enseignement se dégrade.

La conjonction des rentes est le plus sûr moyen de les conserver et de bloquer toute réforme. Personne n'a intérêt que ça bouge et de fait rien ne bouge. Le dualisme du système ne peut que se creuser.

Augmenter, alors, les moyens financiers ou créer de nouvelles niches en tout petit nombre est une forme d'escroquerie dont le seul résultat serait d'accroître les rentes des uns et des autres sans bénéfice pour la société. La réforme institutionnelle nécessaire doit être globale, en imposant une nouvelle architecture et un nouveau mode de gouvernance. L'architecture reposerait sur les principes de sélection, de hiérarchie et d'ouverture, en associant des collèges universitaires destinés à dispenser en trois ans une formation professionnelle de haut niveau, des universités délivrant licences et masters et des universités de recherche, en charge de tous les cycles, jusqu'au doctorat. La gouvernance reposerait sur le principe de séparation entre le pouvoir décisionnel en charge de l'administration et le pouvoir académique en charge des choix scientifiques et pédagogiques (<http://www.telos-eu.com/> Education libérer l'université par Bernard Belloc). Cette nouvelle architecture, autorisant les passerelles entre établissements aussi bien pour les étudiants que pour les professeurs, aurait pour effets une meilleure utilisation des ressources, une meilleure orientation des étudiants en fonction de leurs capacités et des besoins de l'économie, un accroissement du taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur, en bref une amélioration de la performance globale.

Jean-Luc Gaffard